

SAPLANA Lucile

secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement
supérieur, Rectorat de Nice

Article 2 : le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 03 avril 2026

La rectrice de l'académie de Nice

Natacha CHICOT